

RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA PROMOTION « LE GRAND SLAM DE 10 \$ DE SCHNEIDERS » 2018 (le « règlement officiel »)

La promotion « Le Grand Slam de 10 \$ de Schneiders® » (la « promotion ») est organisée par Les Aliments Maple Leaf Inc. (le « commanditaire »). La promotion commence à 9 h (HE) le 16 mars 2018 et se termine à 23 h 59 (HE) le 13 mai 2018 (la « période de la promotion »). **Les reçus seront acceptés du 2 avril 2018 jusqu'au 31 mai 2018 (la « période de soumission »)**. La promotion consiste à donner le droit de recevoir un rabais de dix dollars (10 \$ CA) (le « rabais ») sur un achat effectué sur le site www.jaysshop.ca (sous réserve des limites énoncées ci-dessous) au moyen d'un code promotionnel unique pour chaque achat d'au moins dix dollars (10 \$ CA), avant les taxes, de produits participants de saucisses fumées et de saucissons Schneiders® (les « produits participants »), **achetés en même temps et figurant sur un même reçu**, jusqu'à épuisement des stocks. **Limite de 10 000 rabais offerts. Limite de dix (10) rabais par foyer.**

La promotion n'est aucunement commanditée, parrainée ou administrée par Rogers Blue Jays Baseball Partnership (« RBJBP »). RBJBP n'est pas un commanditaire juridiquement responsable de la promotion, seulement un fournisseur de rabais. Les questions, plaintes ou commentaires relatifs à la promotion doivent être adressés au commanditaire, non à RBJBP. En participant à cette promotion, les participants conviennent de dégager RBJBP, ses filiales et sociétés affiliées, ainsi que leurs employés, administrateurs, dirigeants, actionnaires, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, de toute responsabilité à l'égard des réclamations, demandes ou causes d'action se rapportant à la promotion, y compris, sans s'y limiter, le rabais (défini ci-dessous).

ADMISSIBILITÉ

La promotion s'adresse aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence et qui ne sont pas : i) un employé, un agent, un mandataire ou un représentant des Aliments Maple Leaf Inc. (le « commanditaire »), des agences de publicité ou de promotion du commanditaire de la promotion, des détaillants participants du commanditaire de la promotion (ou de leurs agences de publicité ou de promotion) ou des sociétés affiliées et agents du commanditaire de la promotion (ou leurs agences de publicité ou de promotion); ii) un membre de la famille immédiate (frère, sœur, enfant, père, mère, conjoint[e] de droit ou de fait, peu importe le lieu du domicile dudit employé, agent, mandataire ou représentant) d'un tel employé, agent, mandataire ou représentant; ou iii) une personne vivant sous le même toit qu'un tel employé, agent, mandataire ou représentant (qu'il soit ou non un membre de la famille dudit employé, agent, mandataire ou représentant).

PARTICIPATION

Effectuez un achat d'au moins dix dollars (10 \$ CA) de produits participants Schneiders®. Consultez les détails ci-dessous. **Tous les produits participants doivent être achetés en même temps, apparaître sur le même reçu de caisse et valoir au total au moins 10 \$ CA.** Textez GRANDSLAM10 au 811-811 pour recevoir le lien de la promotion (le « lien de la promotion ») ou visitez le www.grandslam10.ca et suivez les directives à l'écran :

1. Le participant doit prendre une photo de son reçu et la télécharger sur le site Web de la promotion. Si le reçu est long, il faut tenter de prendre une photo du reçu au complet ou le plier si possible

2. Le reçu téléchargé doit inclure le nom du détaillant (le lieu où les produits ont été achetés), le numéro de reçu ou de transaction, la date de l'achat, ainsi que le nom des produits participants achetés. Tous les produits participants doivent apparaître sur le même reçu de vente et valoir au total au moins 10 \$, avant les taxes. Chaque reçu peut être téléchargé une seule fois.
3. Le participant doit cliquer sur « Télécharger » après avoir sélectionné le reçu.
4. Une fois que le reçu a été téléchargé avec succès, le participant est redirigé vers la page d'inscription.
5. Le participant doit s'inscrire et indiquer toutes ses coordonnées, y compris son nom, son adresse, sa ville, sa province et son adresse de courriel.
6. Il doit confirmer qu'il accepte les modalités et conditions officielles.
7. Une fois que le formulaire d'inscription reçu a été rempli, le participant est redirigé vers un écran de remerciement. Veuillez noter que la validation du reçu prendra jusqu'à 48 heures.
8. Une fois approuvé, le participant reçoit un courriel comportant des directives supplémentaires pour profiter du rabais.
9. Le participant doit suivre les directives pour obtenir son rabais.

CONDITIONS RELATIVES AU RABAIS SUR LE SITE JAYSSHOP.CA

Chaque soumission de reçu admissible donnera à l'acheteur le droit de recevoir un rabais de 10 \$ sur un achat sur le site JaysShop.ca (le « **rabais** ») en saisissant un code promotionnel unique à la caisse, sous réserve de ce qui suit. Limite de 10 000 rabais offerts. Limite d'un rabais par reçu admissible. Le rabais n'est valable qu'en ligne sur le site JaysShop.ca et ne peut être utilisé dans aucun lieu physique de vente au détail Jays Shop^{MC}. Le rabais ne peut être utilisé pour acheter des cartes-cadeaux, des articles mis aux enchères ou des achats antérieurs. Après la saisie d'un code promotionnel unique à la caisse en ligne, le rabais sera affecté à l'achat d'un article (d'articles) admissible(s) dans votre panier. Le rabais ne s'applique pas aux frais d'expédition ou de manutention ou aux taxes et ne peut être combiné à aucune autre offre. **Le rabais est valable jusqu'au 30 novembre 2018.** Vous devez avoir au moins 18 ans pour faire un achat sur JaysShop.ca. Les rabais non utilisés ne seront pas remboursés. Aucune valeur marchande. Cette offre promotionnelle peut être modifiée ou annulée à tout moment sans préavis.

ANNEXE SUR LES PRODUITS PARTICIPANTS

CUP	PRODUITS PARTICIPANTS DE SAUCISSES FUMÉES ET DE SAUCISSONS SCHNEIDERS®
63100136086	SAUCISSONS DE POULET AUX POMMES DE SCHNEIDERS®, 300 g
63100458300	SAUCISSONS DE POULET BUFFALO GRILL'EMS DE SCHNEIDERS®, 300 g
62000138701	SAUCISSONS FUMÉS AU CHEDDAR GRILL'EMS DE SCHNEIDERS®, 375 g
63100458423	SAUCISSONS DE POULET CHIPOTLE ET MONTEREY JACK GRILL'EMS DE SCHNEIDERS®, 300 g
62000138039	SAUCISSONS FUMÉS OKTOBERFEST GRILL'EMS DE SCHNEIDERS®, 375 g
62000138893	SAUCISSONS FUMÉS ORIGINAUX GRILL'EMS DE SCHNEIDERS®, 375 g
63100138080	SAUCISSONS FUMÉS FORMAT STADE GRILL'EMS DE SCHNEIDERS®, 500 g
63100136031	SAUCISSONS DE POULET AUX JALAPENOS PIQUANTS DE SCHNEIDERS®, 300 g
63100136093	SAUCISSONS DE POULET AUX ÉPINARDS ET À L'ASIAGO DE SCHNEIDERS®, 300 g

63100136024	SAUCISSONS DE POULET FUMÉS AUX TOMATES SÉCHÉES AU SOLEIL ET AU BASILIC, 300 g
63100136048	SAUCISSONS DE POULET À L'ITALIENNE DOUX DE SCHNEIDERS®, 300 g
64844021058	SMOKIES BAVAROIS DE SCHNEIDERS®, 1 kg
63100232429	SMOKIES AU CHEDDAR DE SCHNEIDERS®, 1 kg
64844021041	SAUCISSES FUMÉES À L'EUROPÉENNE DE SCHNEIDERS®, 1 kg
62000392950	SAUCISSONS FUMÉS AUX TROIS FROMAGES ET AU JALAPENO GRILL'EMS DE SCHNEIDERS®, 375 g
62000393346	SAUCISSES À DÉJEUNER TRAITÉES NON CUITES OKTOBERFEST DE SCHNEIDERS®, 375 g
62000132416	SAUCISSES FUMÉES RED HOTS DE SCHNEIDERS® (24), 375 g
62000130644	SAUCISSES FUMÉES ORIGINALES DE SCHNEIDERS® (24), 375 g
62000108794	SAUCISSES FUMÉES COUNTRY NATURALS DE SCHNEIDERS® (12), 375 g
62000183923	SAUCISSES FUMÉES ORIGINALES JUICY JUMBOS DE SCHNEIDERS® (24), 450 g
62000553528	SAUCISSES FUMÉES ORIGINALES JUICY JUMBOS DE SCHNEIDERS® (12), 450 g
62000631349	SAUCISSES FUMÉES PIQUANTES JUICY JUMBOS DE SCHNEIDERS® (12), 450 g
63100183940	SAUCISSES FUMÉES 100 % BOEUF JUICY JUMBOS DE SCHNEIDERS® (24), 375 g
63100553064	SAUCISSES FUMÉES 100 % BOEUF JUICY JUMBOS DE SCHNEIDERS® (12), 375 g
63100115859	SAUCISSES FUMÉES TOUT BOEUF DE SCHNEIDERS® (24), 375 g
62000113470	SAUCISSES FUMÉES FORMAT BBQ DE SCHNEIDERS® (24), 450 g
63100830615	SAUCISSES FUMÉES ORIGINALES JUICY JUMBOS DE SCHNEIDERS®, FORMAT FAMILIAL (12), 900 g
62000132430	SAUCISSES FUMÉES RED HOTS DE SCHNEIDERS® (12), 900 g

Les produits participants sont offerts selon les disponibilités.

LIMITATIONS

1. Pour qu'une participation soit admise dans le cadre de la promotion, les renseignements fournis par le participant au moment de la participation doivent être exacts et non trompeurs.
2. Au début de la promotion, il y a dix mille (10 000) rabais à remettre.
3. **Des frais propres au fournisseur de services mobiles, à la messagerie et au transfert des données s'appliquent à l'utilisation d'un appareil mobile pour participer à la promotion. Le fournisseur de services mobiles du consommateur pourrait lui facturer des frais pour chaque message envoyé ou reçu se rapportant à l'envoi d'une participation au moyen d'un appareil mobile. Le commanditaire n'est pas responsable de tels coûts.** Le consommateur doit vérifier son forfait auprès de son fournisseur de services mobiles avant de participer à la promotion au moyen d'un appareil mobile. Tous les appareils mobiles n'offrent pas un accès sans fil à Internet, et un accès sans fil à Internet pourrait ne pas être offert dans toutes les régions. Les participants éventuels sont responsables d'obtenir un accès à Internet afin de participer à cette promotion.

4. **En textant GRANDSLAM10 au 811811 et en envoyant votre reçu de vente, vous acceptez de recevoir jusqu'à huit (8) messages texte automatisés uniques se rapportant à la promotion, au numéro que vous avez fourni, envoyés par Snipp Interactive Inc. (« Snipp ») au nom des commanditaires.**
5. **Votre participation à la promotion est assujettie aux tarifs standards de messagerie textuelle et de transmission de données, qui relèvent de la responsabilité exclusive du participant.** Vous pouvez texter « STOP » au 811811 en tout temps pour quitter le programme et arrêter de recevoir des messages texte ou « HELP » pour obtenir de l'aide. **Le message texte que vous envoyez est votre signature électronique pour accepter les présentes modalités et donner votre consentement écrit électronique à recevoir des messages texte se rapportant au programme de la part de Snipp ou des commanditaires du programme uniquement au moyen d'un système téléphonique à composition automatique*.**
6. Le participant assume l'ensemble des frais et des taxes applicables se rapportant à la soumission d'un reçu par message texte.
7. Tous les appareils mobiles ne sont pas pris en charge. Les participants peuvent participer à la promotion seulement s'ils utilisent un appareil pris en charge. La messagerie textuelle pourrait ne pas être offerte par tous les fournisseurs de services ou pour tous les appareils. Les directives de messagerie textuelle du fournisseur de services mobiles peuvent être différentes. Vérifiez les capacités de votre téléphone pour obtenir des directives particulières. Les commanditaires du programme n'accordent aucune garantie quant à la participation d'un fournisseur de services mobiles en particulier. Consultez votre fournisseur de services pour obtenir des précisions.
8. **En choisissant de participer par message texte, le participant donne aux commanditaires et à Snipp Interactive la permission de l'aviser par retour de messages texte et accepte tous les frais connexes applicables.** Les fournisseurs de services mobiles peuvent facturer au participant les frais associés à chaque message texte, y compris tout message d'erreur envoyé ou reçu relativement au programme, selon le forfait de services mobiles applicable.
9. Le commanditaire, à son entière discrétion, peut ajouter ou supprimer un fournisseur de services mobiles en tout temps, sans préavis.
10. Un accusé de réception pourrait être fourni à la réception d'une participation, mais il ne constitue aucunement une déclaration relative à l'admissibilité à la promotion.
11. **TOUT PARTICIPANT DONT LE COMMANDITAIRE DÉCOUVRE ET CONCLUT, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, QU'IL A AGI DE MANIÈRE DÉLOYALE SERA DISQUALIFIÉ. TOUTES LES PARTICIPATIONS REÇUES D'UN TEL PARTICIPANT PENDANT LA PÉRIODE DE LA PROMOTION SERONT ANNULÉES ET AUCUN RABAI NE LUI SERA ACCORDÉ. LE COMMANDITAIRE POURRA, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, AVISER LES AUTORITÉS COMPÉTENTES OU INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE.**
12. Le commanditaire ne peut être tenu responsable des participations tardives, perdues, illisibles, falsifiées, endommagées, modifiées, mal acheminées, tronquées, brouillées ou incomplètes, dont il peut décréter l'annulation à son entière discrétion ou à la discrétion de son mandataire. Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire dès leur réception par celui-ci ou par l'ordinateur de la promotion, et aucune n'est restituée.
13. Vous comprenez que le consentement n'est pas obligatoire pour faire l'achat des produits participants.

CRITÈRES DE VALIDATION DES REÇUS

1. Les participants peuvent avoir droit à un rabais en respectant les critères de validation.
2. Les participants doivent respecter la limite d'achat minimale de dix dollars (10 \$ CA), avant les taxes, de produits admissibles dans une même transaction, c.-à-d. sur un seul reçu.
3. Les participants doivent détenir l'équipement et l'accès Internet haute vitesse nécessaires pour participer à la promotion.
4. Tous les appareils mobiles ne sont pas pris en charge. Les participants peuvent participer au programme seulement s'ils utilisent un appareil pris en charge.
5. Seuls les produits admissibles achetés chez un détaillant peuvent donner droit à un rabais.
6. Tous les reçus doivent être soumis par la méthode de soumission énoncée à la section « Participation » pour que la validation ait lieu et que le participant obtienne des directives supplémentaires.
7. Les reçus qui ne peuvent être validés, pour quelque raison que ce soit, seront rejetés. Par exemple, un reçu sera rejeté notamment : i) s'il ne satisfait pas aux mesures de détection de fraude; ii) s'il est non autorisé, faux ou obtenu de manière illégitime; iii) s'il contient un message, un code ou d'autres éléments non reconnus par l'administrateur de la promotion; iv) s'il contient des erreurs d'impression ou autres; v) s'il est illisible ou vide; vi) s'il a déjà été utilisé; ou vii) s'il a été entré ou soumis de manière incorrecte ou incomplète.
8. Après la validation, le participant reçoit le rabais et des directives pour le réclamer.
9. Un rabais ne peut être émis qu'à un seul participant en une seule transaction. Il ne peut pas être émis en plusieurs versements ni partagé entre plusieurs participants.
10. Chaque participant qui a droit à un rabais recevra un (1) et seulement un (1) rabais par validation réussie, peu importe si le participant demande plusieurs rabais.
11. Un rabais devient nul s'il est transféré, revendu ou transformé.
12. Tous les rabais peuvent faire l'objet d'une vérification. Un rabais est annulé (et aucune réclamation n'est autorisée) : i) s'il ne satisfait pas aux mesures de détection de fraude; ii) s'il est non autorisé ou obtenu de manière illégitime; iii) s'il contient un message, un code ou d'autres éléments non reconnus par l'administrateur du site; iv) s'il contient des erreurs d'impression ou autres; v) s'il est illisible ou vide; vi) s'il n'est pas reconnu comme un code promotionnel valide; vii) s'il a déjà été entré et utilisé; ou viii) s'il a été entré ou soumis de manière incorrecte ou incomplète par le participant. **LE SEUL RECOURS DU PARTICIPANT INCAPABLE D'ACTIVER UN RABAIS VALIDE CONSISTE À DEMANDER UN AUTRE RABAIS DE VALEUR ÉQUIVALENTE.**
13. Les rabais sont destinés à un usage promotionnel et non à la revente. Ils n'ont aucune valeur en espèces, sont valides au Canada seulement et sont assujettis aux modalités et conditions du fournisseur de rabais.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ (INDEMNISATION)

Le commanditaire et RBJBP, ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, dirigeants, directeurs, employés, administrateurs, propriétaires, distributeurs, détaillants, mandataires, cessionnaires, agences de publicité ou de promotion, représentants et agents respectifs, n'assument aucune responsabilité à l'égard des réclamations, actions, obligations, pertes, blessures ou dommages, y compris, sans s'y limiter (mais sous réserve de l'application de la loi), une blessure corporelle ou le décès du bénéficiaire ou d'un tiers ou encore des dommages touchant des biens personnels ou réels découlant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, de l'acceptation,

de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du rabais et de tous les articles auxquels il est appliqué, ainsi que de la participation à cette promotion.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les participations peuvent être vérifiées par le commanditaire ou l'administrateur de la promotion. À sa discrétion, le commanditaire peut demander aux participants de présenter une pièce d'identité avec photo portant une adresse valide. Tout bulletin de participation incomplet, frauduleux, perdu, illisible, non conforme au règlement officiel ou reçu après la fin de la promotion sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un rabais. Les décisions du commanditaire et (ou) de l'administrateur de la promotion sont définitives et sans appel. Le commanditaire ne peut être tenu responsable de toute erreur d'impression, de production ou de distribution, ni de tout courrier ou communication électronique mal adressé, en retard ou perdu.

Le système informatique de la promotion (l'« ordinateur de la promotion ») régit tous les aspects informatiques et temporels de la promotion, et fait entre autres office d'horodateur officiel de la promotion. Tous les aspects relatifs à l'horodatation enregistrés ou régis par l'ordinateur de la promotion sont définitifs et lient les parties, à tous égards.

Tous les rabais et les articles acquis au moyen de la réclamation de rabais sont attribués « tels quels », sans aucune déclaration ou garantie du commanditaire ou de RBJBP. Les rabais devront être acceptés tels que décrits dans le présent règlement officiel et ne pourront en aucun cas être transférés, substitués ou échangés en totalité ou en partie contre de l'argent, sauf à la discrétion du commanditaire, conformément à la manière prévue.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant à la promotion, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs renseignements personnels dans le but d'administrer la promotion. En acceptant un rabais, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation publique de leurs nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photos ou autres représentations à des fins publicitaires touchant la promotion à l'aide de tout média ou format actuel ou futur, y compris, mais sans s'y limiter, Internet, sans autres avis, permission ou rémunération. Sauf dans les cas stipulés dans le présent règlement officiel, aucune communication, commerciale ou autre, non liée à la promotion, ne sera envoyée aux participants par le commanditaire ou l'administrateur de la promotion, sauf si les participants ont autrement permis au commanditaire, ou à ses sociétés affiliées, le cas échéant, de le faire. Les renseignements personnels ne seront pas autrement utilisés ou divulgués sans le consentement du consommateur.

LOIS APPLICABLES

La totalité des aspects et des problèmes liés à la formulation, à la validité, à l'interprétation ou au caractère exécutoire du présent règlement officiel, ou encore aux droits et obligations des consommateurs et du commanditaire en ce qui a trait à la promotion, sont régis par les lois de la province de l'Ontario et doivent être interprétés selon ces lois ainsi que selon les lois fédérales, provinciales et municipales applicables dans cette province aux résidents des autres provinces et des territoires canadiens, sans égard aux règles sur les conflits de lois.

DIFFÉRENCES

En cas de différences ou de contradictions entre, d'une part, les éléments divulgués ou déclarés dans quelque annonce, publicité ou document que ce soit concernant la

promotion, et, d'autre part, les dispositions du présent règlement officiel, les dispositions du présent règlement officiel prévalent et s'appliquent. En cas de différences ou de contradictions entre les versions française et anglaise du présent règlement officiel, sa version anglaise prévaut et s'applique.

CHANGEMENTS TOUCHANT LA PROMOTION, CAS DE FORCE MAJEURE ET ERREURS D'IMPRESSION OU AUTRES ENTACHANT LA PROMOTION

Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations gouvernementales nécessaires, le commanditaire se réserve le droit de prolonger, de suspendre ou de résilier la promotion ou encore de modifier ou d'étoffer le présent règlement officiel en tout temps, de quelque manière que ce soit et sans préavis. En participant à cette promotion, les consommateurs acceptent de dégager le commanditaire de toute responsabilité à l'égard des réclamations, des demandes ou des causes d'action se rapportant à une telle modification du présent règlement officiel. Sans restreindre la portée de ce qui précède, et sous réserve de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires, le commanditaire se réserve le droit, sans préavis et en tout temps, de suspendre ou de résilier la promotion en tout ou en partie ou encore de la modifier de quelque manière que ce soit, y compris (sans s'y limiter) s'il estime, à son entière discrétion, que le déroulement du concours est en péril à quelque égard que ce soit ou qu'une fraude ou des problèmes, des défaillances ou des dysfonctionnements techniques (notamment, des virus informatiques, pépins ou erreurs d'impression ou de production) ont anéanti ou gravement sapé, en tout ou en partie, l'intégrité et (ou) la faisabilité de la promotion. Si le commanditaire est empêché de mener à bien la promotion comme prévu par un événement indépendant de sa volonté, y compris un incendie, une inondation, une épidémie, un risque ou une crise sanitaires d'origine naturelle ou humaine, un tremblement de terre, une explosion, un conflit de travail ou une grève, un cas fortuit, un acte criminel, une défaillance de satellite ou de matériel, une émeute ou un désordre civil, une menace ou un acte terroristes, une guerre (déclarée ou non), une loi, une ordonnance ou un règlement d'un gouvernement fédéral ou provincial ou d'une autorité locale, une crise de santé publique, une ordonnance d'un tribunal compétent ou tout autre facteur pouvant raisonnablement être considéré comme indépendant de la volonté du commanditaire, ce dernier peut, sous réserve de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires, modifier, suspendre ou résilier la promotion, à son entière discrétion.

Sous réserve des dispositions du présent règlement officiel, seuls le type et le nombre de rabais indiqués dans le présent règlement officiel sont décernés dans le cadre de la promotion. Si, en raison d'erreurs d'impression, de prix, de programmation, de production ou autres ou encore de tout autre facteur, le nombre de personnes réclamant un rabais excède le nombre de rabais à remettre énoncé dans le présent règlement officiel, le commanditaire peut, à son entière discrétion, choisir de décerner le bon nombre de rabais au moyen d'un tirage au sort parmi toutes les personnes qui prétendent valablement avoir droit à un rabais. La participation à un tel tirage constitue en pareil cas l'unique recours de toute personne admissible ayant participé à la promotion. Le commanditaire ne sera en aucun cas tenu de remettre plus que le bon nombre de rabais énoncé dans le présent règlement officiel.

INVALIDITÉ

Le fait qu'une disposition du présent règlement officiel soit invalide ou inexécutoire n'influe pas sur la validité ou le caractère exécutoire de ses autres dispositions. Si une disposition du présent règlement officiel est déclarée invalide, inexécutoire ou illégale, le reste de celui-ci demeure en vigueur, le présent règlement officiel devant dès lors être interprété comme si la

disposition en question n'y avait jamais figuré. Les titres et sous-titres énoncés dans le présent règlement officiel n'y figurent qu'à des fins de référence. Ils ne peuvent pas et ne doivent pas influencer sur le sens ou sur l'intention du présent règlement officiel ou de ses dispositions. Le présent règlement officiel ne peut être modifié de quelque manière que ce soit, sauf par écrit par un représentant dûment autorisé du commanditaire. Sous réserve des dispositions du présent règlement officiel, les représentants du service à la clientèle du commanditaire et de l'administrateur de la promotion ne sont pas autorisés à modifier le présent règlement officiel ou encore à renoncer à son application.

DIVERS

La promotion est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les participations générées et (ou) transmises au moyen de scripts, de macros, de robots, de programmes ou d'autres moyens automatisés sont interdites et peuvent être annulées à la discrétion du commanditaire.

AVERTISSEMENT : TOUT CONSOMMATEUR QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE WEB OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DE LA PROMOTION ENFREINT LES LOIS EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CIVILE. LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS AUXQUELS IL A DROIT EN VERTU DE LA LOI.

^{MC} BLUE JAYS de TORONTO (TORONTO BLUE JAYS), JAYS SHOP et l'ensemble des marques et des dessins qui s'y rattachent sont des marques de commerce et (ou) sont protégés par des droits d'auteur de Rogers Blue Jays Baseball Partnership, utilisés sous licence.

© 2018, Les Aliments Maple Leaf Inc.